



## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> LAS-0156

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 6 février 2023, le règlement suivant :

LAS-0156            *Règlement LAS-0156 règlement autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.*

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse [greffe.lasalle@montreal.ca](mailto:greffe.lasalle@montreal.ca).

Ce règlement entre en vigueur le 5 avril 2023.

DONNÉ À LASALLE, ce 19 avril 2023.

Diane Bibeau  
Secrétaire d'arrondissement substitut